MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 18 août 2021 portant délégation de signature

(Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR : *INTV2125056S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Décide :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, délégation est donnée à M. Fabrice Blanchard, directeur général adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous les actes ou décisions dans le cadre des textes en vigueur.

Article 2

La présente décision prend effet le 1er septembre 2021.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 18 août 2021.

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Didier Leschi